

Demande d'installation d'un réseau sans fil

Version : 1.9 - Janvier 2023

L'office de l'informatique scolaire et de l'organisation ne peut traiter que les demandes comprenant toutes les informations. Avant de remplir une demande, veuillez prendre connaissance de [l'arrêté 410.246.1](#).

Si une demande de réseau sans fil (zone de couverture) concerne plusieurs bâtiments, veuillez remplir une demande par bâtiment.

Coûts d'installation

Le coût forfaitaire par antenne est fixé à CHF 1'200.- et le coût d'exploitation à CHF 150.- par antenne et par année (prix indicatifs sujets à modifications sans préavis). À titre informatif, la durée de vie d'une antenne est estimée de 3 à 5 ans seulement. Pour tout renouvellement, il faut compter environ la moitié du coût forfaitaire d'installation. Ces coûts sont facturés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN).

Ils ne comprennent pas :

- le montage et le câblage filaire des antennes (à la charge de l'école selon offre de l'installateur) ;
- d'éventuelles mesures de la zone de couverture pour un déploiement optimal des antennes (à la charge de l'école selon offre du SIEN).

Contact : Pour des questions techniques, veuillez vous adresser à M. Fabrice Barny, Ingénieur sécurité et télécommunication II, au SIEN (Fabrice.Barny@ne.ch).

Pour toute autre question,
veuillez vous adresser à l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation
(032 889 89 00)

Date :**Nom et prénom du requérant :****Téléphone direct du requérant :****Centre scolaire :****Adresse du site concerné :****Zone de couverture souhaitée :**

(salles, locaux, etc.)

Veillez joindre à l'envoi de cette demande les plans de la zone de couverture souhaitée si celle-ci concerne plus d'une salle.

Occupants concernés par la zone de couverture Élèves des années 1-2 Élèves des années 3-7 Personnel de l'établissement Élèves de la 8e année Élèves des années 9-11**Justification**[\(selon l'arrêté en vigueur\)](#)**Réseau-x désiré-s :** RPN - Uniquement pour les ordinateurs rattachés au réseau pédagogique neuchâtelois NCN - Uniquement pour les ordinateurs rattachés au réseau de l'administration cantonale et de ses partenaires RPNemployes - Réseau réservé pour les employés du RPN (y compris comptes invités) RPNeleves - Réseau réservé pour les élèves du RPN (selon articles 8, 9 et 10 de l'arrêté) NEMO - Réseau ouvert et public

Avertissement : filtrage moins sélectif que celui actif sur le réseau RPN, à proposer uniquement pour des besoins particuliers.

Commentaires

Numéro

Données à remplir par l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation

Décision de l'OISO : Acceptée Refusée Demande de compléments

Date :

Justification

[\(selon l'arrêté en vigueur\)](#)

Commentaires :

**Date de transmission au
SIEN pour traitement :**

***La décision ci-dessus s'applique uniquement à la zone de couverture mentionnée.
Toute modification de la zone de couverture doit faire l'objet d'une nouvelle demande.***